

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 13 décembre 2012

n° 26

page

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

OBJET : Dénominations de voies sur la commune

Mesdames, Messieurs,

Les dénominations des voies sur la commune permettent de s'orienter et d'attribuer une adresse officielle.

* * * * *

VU les articles L.2121-29 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux attributions du conseil municipal.

VU la délibération n°8 du conseil municipal du 29 mars 2012, relative à la dénominations des voies communales,

VU l'avis de la commission de dénomination des voies du 12 novembre 2012.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de dénommer (voir plans joints) :

RUE BUFFON (1707-1788) (*naturaliste français il contribua à l'essor du jardin du roi, futur muséum d'histoire naturelle de Paris*) : Cette voie se situe dans le lotissement de la BERGERIE, son origine se trouve rue Féodor JELENC et son extrémité rue Olivier de SERRES.

RUE DU PETIT ESSART : la voie qui traverse ce lotissement prend son origine rue René CASSIN et se termine rue Charles PERRAULT.

Secteur de la Manufacture

PLACE DES RESISTANTES ET RESISTANTS DE LA MANUFACTURE

1940 - 1945 : cet espace se situe près de l'allée du JARDIN DU DIRECTEUR. Il s'agit de rectifier la délibération n° 8 du 29 mars 2012 et d'ajouter le mot RESISTANTES dans la dénomination.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 19/12/2012 n° 8635
Publié au siège de la mairie, le 19/12/2012

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice générale adjointe
Emmanuelle ADAM